



Résumé de l'évaluation du Programme du cadre de réglementation

Évaluation

- En 2019-2020 a eu lieu une évaluation portant sur la **composition** du Programme du cadre de réglementation (« Programme ») et la **gouvernance** du cadre de réglementation.
- Cette évaluation a été préparée et menée par une évaluatrice interne accréditée conformément aux processus internes prévus dans la *Politique sur les résultats* et dans des normes et procédures d'évaluation connexes.
- L'information analysée provient de diverses sources : entrevues avec des personnes clés, sondage interne au sein de plusieurs autres programmes interagissant avec les processus du Programme et le cadre, feuilles de temps, documents et revue de la documentation.
- Il s'agit de la première évaluation du Programme depuis que cette fonction stratégique a été officialisée sous cette forme dans le Cadre ministériel des résultats (« CMR ») de la Régie de l'énergie du Canada.

Cadre de réglementation

- Le cadre de réglementation est composé de lois habilitantes, d'exigences (règlements, par exemple) et de documents d'orientation. Il concerne la plupart des programmes de la Régie.

Programme du cadre de réglementation

- Le Programme du cadre de réglementation est un programme unique qui a une fonction fondamentale pour la Régie. Il fait partie de la responsabilité essentielle « Surveillance de la sécurité et de l'environnement » du CMR. Le premier rôle du Programme est d'assumer la fonction stratégique de la Régie (recherche, analyse, élaboration et application dans le domaine des politiques de réglementation) et de gérer les processus de coopération réglementaire.
- Les membres du personnel – des spécialistes et techniciens de la réglementation – font appel à leur savoir-faire pour gérer et mettre à jour le cadre conformément aux exigences internes et externes. Parfois, le personnel d'autres programmes est amené à intervenir dans les processus du Programme et à aider les membres du personnel du Programme dans le cadre de projets de réglementation.

lois
habilitantes

exigences

documents
d'orientation

Composition du Programme



Constatations principales

- Le Programme devrait s'appuyer sur une nouvelle démarche pour définir le cadre dans le contexte de la réglementation tout au long du cycle de vie, à commencer par une description plus détaillée des éléments du cadre et de son cycle de vie.
- Comme la gouvernance du cadre et du Programme manque de clarté, la Régie doit clarifier et consigner les rôles, les responsabilités et les obligations.
- Le Programme doit finaliser sa conception et la mise en place des mesures du rendement et de la documentation du programme. Cela comprend l'élaboration, l'approbation et la publication des processus et documents associés.
- Selon le personnel de la Régie, il faudrait plus de formation et de soutien sur les processus et les exigences du cadre et du Programme.
- C'est du Programme que relèvent deux importants répertoires d'instruments de réglementation et d'accords de coopération. Il faudrait améliorer leur conception et mieux les organiser pour faciliter la gestion et le suivi de l'information y figurant et permettre l'obtention de données à jour.
- Les recommandations figurent aux pages 7 et 8 du rapport d'évaluation du Programme, et la réponse et le plan d'action de la direction, à la page 61. Ces recommandations permettront d'améliorer la conceptualisation du cadre et la gestion du Programme.
- Les recommandations feront l'objet d'un suivi officiel à l'interne pour vérifier qu'elles sont appliquées dans les délais impartis. Les points à améliorer, quant à eux, sont présentés dans le rapport à titre informatif; certains d'entre eux font néanmoins référence à des pratiques exemplaires qui pourraient servir à concrétiser les recommandations.